

Où retrouver « Le Séquestre Infos » ?

A LA MAIRIE
AU COMPLEXE
OMNISPORTS
AU QUARTZ
DANS VOTRE BOITE
AUX LETTRES
(pour les Séquestrois)

Coordonnées Mairie :

Place Jules Ferry
81990 LE SEQUESTRE
mairie@lesequestre.fr

05.63.54.40.13

Astreinte Services

Techniques :

06 07 42 17 61

Site Mairie :

www.lesequestre.fr

Facebook :

@LeSequestreMairie

Appli. Smartphone :

Panneau Pocket

Horaires Mairie :

Lundi, Mardi,
Jeudi : 8h30-12h00
et 13h30-18h00
Vendredi : 8h30-12h00
Mercredi matin et
Vendredi après-midi
sur RDV



HISTOIRE D'UN MEETING AÉRIEN : CE QUE VOUS NE LIREZ JAMAIS DANS LA PRESSE

Fin août se tenait un championnat du monde d'atterrissage de précision. Pour clôturer cette quinzaine, un meeting aérien a été prévu le samedi après-midi.

Toute cette manifestation ne relève pas des pouvoirs de police du maire du Séquestre, nous n'avons été sollicités en rien. Mettons de côté la bienséance qui consiste à aller voir les élus locaux quand on organise une manifestation sur leur commune (ce que font toutes les associations auprès de toutes les mairies)...

4 jours avant l'évènement, l'organisateur nous contacte pour solliciter un arrêté de notre part sur la base d'un arrêté préfectoral les autorisant à organiser leur meeting sous réserve (entre autre) que nous fermions les accès de la commune. Ces réserves provenaient de la police de l'air et des frontières. La Préfecture, quant à elle, ne nous a prévenus de rien.

Nous avons étudié les répercussions d'un tel arrêté. Il fallait fermer tous les commerces de la Baute et tout le secteur d'Intermarché, jusqu'à la route de Graulhet, un samedi après-midi, à quelques jours de la rentrée. **Ce qui représente une centaine d'entreprises empêchées de travailler et 400 salariés au chômage technique.**

Le mercredi, nous avons prévenu l'organisateur que nous ne prendrions pas un tel arrêté.

A partir de là, les choses se sont emballées et ont pris un tour beaucoup plus surréaliste.

Mercredi et jeudi : silence radio.

Vendredi matin, des employés de la ville d'Albi déposent des barrières au rond-point de Caplong. Avec la secrétaire générale de la mairie, nous prenons l'initiative de contacter les organisateurs pour savoir ce que devient la manifestation. Le Président de la FFA (Fédération Française d'Aéronautique) nous dit par téléphone qu'il a obtenu toutes les garanties et un nouvel arrêté préfectoral qui leur permet d'organiser le meeting. Je lui demande s'il n'y a plus besoin d'un arrêté municipal. Il me répond que « tout est réglé ».

Par précaution, je contacte la Préfecture qui m'adresse alors le dernier arrêté préfectoral, vendredi vers 11h30.

Nous découvrons que celui-ci est encore conditionné par un arrêté municipal. Personne n'a jugé utile de nous prévenir...

Ne voulant pas mettre la commune en difficulté devant un arrêté que nous n'aurions pas pris, et sur proposition de la Préfecture, une réunion est organisée le vendredi à 14 h.

Je comprends alors que les discussions relatives à la sécurité entre les services de l'aviation civile et la police de l'air et des frontières ont été compliquées avec les organisateurs. Un manque de préparation qui fait que la dernière ligne droite, qui aurait dû être une formalité, est bâclée en urgence. J'ai demandé deux choses :

- Pourquoi personne ne nous prévient que l'arrêté préfectoral est conditionné à un arrêté municipal ?
- S'agissait-il d'un abus de pouvoir que de ne pas rédiger un tel arrêté ?

A la première question, je n'ai pas eu de réponse. Et il m'a été confirmé qu'il n'y avait pas d'abus de pouvoir.

Par la suite, la Préfecture a questionné les organisateurs sur la possibilité de remanier leur plan de vol pour ne pas être lié à un arrêté municipal. **Ceci est la preuve pour moi qu'un meeting était possible sans que la commune soit mise devant le fait accompli.**

La légende dira que le maire du Séquestre aurait empêché un meeting aérien. La réalité est que l'impréparation et le caractère sans-gêne de la ville d'Albi et de la FFA ont bêtement privé la tenue d'un évènement attendu et fédérateur.

Le maire, Gérard POUJADE.

VOTRE APPLICATION D'INFORMATIONS MUNICIPALES CHANGE !

Fini My City Pocket.... Bonjour Panneau Pocket !



Vous trouverez, dans ce journal,
la démarche très simple
pour télécharger
la nouvelle application.



RETOUR SUR LA SOIRÉE D'INAUGURATIONS ET DE RÉCOMPENSES



Le 7 juillet dernier, la commune du Séquestre a eu le plaisir d'accueillir l'ancien maire, Antoine Cuenca, afin d'inaugurer le restaurant scolaire qui porte à présent son nom.

A cette occasion, il était accompagné de sa petite fille qui a lu un texte de remerciements.

Deux inaugurations ont suivi, à savoir le tour de la place de la mairie récemment rénovée, et la fresque murale du complexe sportif. Cette dernière s'est faite en présence des graffeurs Arnaud Maffre et Clément Laskawiec.

Après ces inaugurations riches en émotion, il a été procédé à la remise des prix du concours des maisons fleuries.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal Jeunes a remis un prix floral au plus beau jardin potager au sein des jardins partagés. Françoise Fenoy est ainsi l'heureuse lauréate. Le CMJ a également remis un bon d'achat pour des plants de légumes à l'association des petits jardins du Séquestre.

Dans un deuxième temps, les 19 inscrits au concours se sont vus remettre une plante pour les remercier de participer à l'embellissement de la commune. Les gagnants ont reçu des bons d'achat

(de respectivement 100€, 60€ et 40€) chez nos partenaires la Jardinerie Tarnaise et le Jardin du Rudel.

Trois gagnants pour la catégorie fleurs :

- 1) Mme Martine Péron
- 2) M. et Mme André et Colette Bonnet
- 3) M. Louis Carensac

Trois gagnants pour la catégorie potager :

- 1) Mme Michèle Caramel
- 2) Mme Rina Martin
- 3) M. Jonathan Baron

Cette soirée d'inaugurations et de récompenses a été clôturée par un pot de l'amitié au restaurant scolaire Antoine Cuenca, en compagnie de musiciens. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition du concours des maisons fleuries !



REPAS DE QUARTIER

L'été marque traditionnellement le retour des sympathiques repas de quartier. Celui de Champ Fleury a été une nouvelle réussite et l'occasion de réunir près de 60 anciens et nouveaux arrivants lors d'une soirée conviviale, chaleureuse et gourmande. Les participants se sont déjà donnés rendez-vous pour l'année prochaine !



GENDARMERIE : NOUVEAUX HORAIRES

La Gendarmerie d'Albi, dont dépend la commune, a élargi ses plages d'accueil du public : elle est désormais ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Adresse : 12 place de Verdun 81000 Albi
Téléphone : 05 63 49 50 36



HOMMAGE : SIMONE PUECH

Madame Puech nous a quittés à l'âge de 83 ans, le 26 août 2022.

Simone Puech est née le 21 juillet 1939 à Saint Blaise (Tarn-et-Garonne). Dans sa jeunesse, elle a été employée de maison chez la famille Devals où elle a connu son mari, décédé en 1984.

D'un naturel jovial, Madame Puech aimait chanter et danser. Elle a créé l'association « Amour de Musette » dans les années 2000 et organisait des thés dansants le mardi après-midi au Quartz. Avec Paul Rudelle, son compagnon, ils se sont dévoués sans compter pour la satisfaction des danseurs.

La mairie lui rend hommage pour sa participation à l'animation de la commune. Nous adressons nos condoléances à Monsieur Rudelle, à ses filles Brigitte et Marie-Lise, et à sa famille.



RENTRÉE SCOLAIRE



Judi 1er septembre, les élèves ont repris le chemin de l'école.

Madame Fanny BOURSIER, la nouvelle directrice, et l'équipe enseignante ont accueilli 156 enfants répartis en 6 classes :

- Mme Boursier / M. Blanc (décharge de direction le mardi) / Mme Cendres (ATSEM) : Petite section - Grande section
- Mme Roselli / Mme Combes (ATSEM) : Petite section - Moyenne section
- Mme Roux / Mme Esquirol (ATSEM) : Grande section - CP
- Mme Colombié : CE1 - CE2
- Mme Viciano : CE2 - CM2
- Mme Cosquéric : CM1 - CM2

Des auxiliaires de vie scolaire réparties dans plusieurs classes accompagneront certains enfants dans leurs apprentissages.



Pendant l'été, la cour des maternelles s'est fait une beauté : après la mise en place d'un sol amortissant et de deux nouveaux jeux en avril, un abri-vélos a été installé cet été ainsi qu'une clôture pour sécuriser l'espace des plus jeunes. La cabine à livres, réalisée par le Chantier Loisirs Jeunes en avril a été relookée par le centre de loisirs avec l'appui des services techniques.



CIVISME

Tailler vos haies !

Au moment de la plantation, des distances avec le terrain voisin sont à respecter en fonction de la hauteur des végétaux à l'âge adulte :

- arbre ou arbuste de moins de 2m : plantation à 0.5m minimum de la limite,
- arbre ou arbuste de plus de 2m : plantation à 2m minimum de la limite séparative.

Par conséquent, si le code civil ne restreint pas la hauteur des haies, ces règles de plantation impliquent que votre voisin peut vous contraindre à tailler votre haie ou vos arbres à moins de 2m de hauteur s'ils sont plantés à moins de 2m de votre limite de propriété.

Il existe toutefois 3 exceptions : l'existence d'un titre qui vous autorise à ne pas respecter les distances légales, si l'arbre se trouve sur une propriété qui a été divisée en plusieurs lots, ou si un arbre planté à l'intérieur de la limite des 2m dépasse les 2m depuis plus 30 ans.

En revanche, il vous est obligatoire de couper les branches qui dépassent chez votre voisin ou sur le domaine public. De même, vous devez élaguer vos arbres pour éviter qu'ils ne touchent les fils électriques ou télécom.

Le mieux est de réussir à vous entendre avec votre voisin, si ce n'est pas possible vous pouvez faire appel gratuitement à un conciliateur de justice.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'afin de préserver la reproduction et la nidification des oiseaux, la loi interdit de tailler les haies et les arbres entre le 15 mars et le 31 juillet.

Chats et chiens errants

Si vous rencontrez un chat ou un chien errant sur la voie publique (et après avoir prévenu vos voisins si vous pensez qu'il lui appartient !), vous devez contacter le service d'astreinte de la mairie au 06 07 42 17 61 qui essaiera de le capturer pour l'emmener au chenil communautaire, où il sera identifié.

N'appellez pas la gendarmerie (dont ce n'est pas la compétence), ni le chenil directement car ce dernier nous contactera en retour pour aller chercher l'animal.

Déjections canines

Nous sommes régulièrement alertés par des habitants qui nous envoient des photos des trottoirs ou des espaces verts jonchés de crottes de chiens (nous vous faisons grâce des images !). Propriétaires de chiens, nous vous rappelons qu'il vous appartient de ramasser les crottes de vos amis à quatre pattes car ils ne sont pas capables de le faire eux-mêmes...

A divers endroits de la commune, la mairie vous facilite le travail en mettant à disposition des sachets (toutounets).



ESPACE HARMONIE : DES PRATIQUES DOUCES DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ

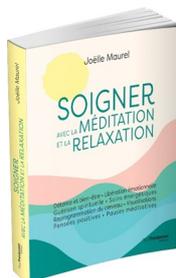
Le Qi gong, le Yoga, la méditation et la relaxation sont des pratiques de santé menant à un mieux-être, au calme et à la paix intérieure tout en entretenant notre mobilité en douceur. Ces disciplines ne présentent pas de contre-indications et peuvent convenir à tous. Les effets positifs sur le plan physique et psychique peuvent se ressentir rapidement si la personne pratique régulièrement. Sur un plus long terme, il y a un travail intérieur important qui commence menant vers une meilleure connaissance de soi, l'amour et la sagesse.

Reprise des cours avec Joëlle Maurel le 20 septembre au dojo les mardis de 9h15 à 10h45 et de 11h à 12h30 et les mercredis de 18h15 à 19h45.

Joëlle Maurel, Docteure en Sciences de l'éducation, psychothérapeute, professeure de yoga et Qi Gong diplômée.

Renseignements et inscriptions : 06 20 11 20 07
<http://joelle.maurel.pagesperso-orange.fr>

Son dernier livre : SOIGNER avec la méditation et la relaxation



Associées à des visualisations et des pensées positives, ces pratiques permettent de se détendre, d'être actif dans les processus de guérison et de cheminer vers soi-même. Pour vous-même ou aider à soigner autour de vous, ce livre pratique est fait pour vous !
Sortie le 8 septembre - Prix : 23,90 € - Disponible auprès de Joëlle Maurel, Centre Leclerc, librairie, Fnac, Amazon,...

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Les journées du patrimoine sont l'occasion de découvrir des monuments méconnus car rarement ouverts au public. Cette année, vous pourrez admirer les fresques réalisées par Nicolai Greschny dans l'église Notre-Dame de Fonlabour ainsi que plusieurs icônes. Rendez-vous chemin de l'église de Fonlabour, sur la commune d'Albi, **le samedi 17 septembre de 10h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche 18 septembre de 14h à 18h.**

Visite commentée samedi et dimanche à 16h (animée par P. Bertrand).

OCTOBRE ROSE

Depuis plusieurs années, l'évènement Octobre Rose sensibilise au dépistage du cancer du sein. Pour la 1ère fois, la commune du Séquestre rejoint le mouvement le **dimanche 25 septembre à 9h, place Jules Ferry**. Programme au choix :

- rando (parcours de 5 ou 7 kms) avec échauffement et étirements encadrés par Vita Détente ou
- découverte de la vannerie avec Familles Rurales et initiation au Taïso proposée par le Judo Club.

Inscription obligatoire en Mairie (5€ -minimum- par participant reversés à la Ligue contre le Cancer – Tee-Shirt offert).

Nous recherchons quelques bénévoles pour assurer le bon déroulement de cette matinée, n'hésitez pas à vous faire connaître au 05 63 54 40 13

Octobre Rose 2022 Le Séquestre

Dimanche 25 septembre 2022 à 9h – Place de la Mairie

Bulletin de pré-inscription à retourner avant le 23 septembre A la Mairie – Place Jules Ferry – 81990 LE SEQUESTRE

Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Je m'inscris pour (un seul choix possible) :

- la randonnée (Parcours 5 ou 7 kms – Rayer la mention inutile)
- l'atelier vannerie et l'initiation Taïso

Je règle 5 € (minimum) lors de la pré-inscription, en espèces ou par chèque à l'ordre de La Ligue contre le Cancer

et le T-shirt est offert. Choisir la taille : S M L XL

(Tee-shirt remis le 25/09, en échange du ticket donné lors de la pré-inscription)